
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-septième séance – Mercredi 11 octobre 2006, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, maire, *M^{mes} Véronique Elefant-Yanni, Vera Figurek*, *MM. Eric Ischi, Thierry Piguët et Frédy Savioz*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Manuel Tornare et Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 28 septembre 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 octobre, mercredi 11 octobre et lundi 16 octobre 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je prie les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui ne l'ont pas encore fait d'apporter à M^{me} Cabussat leur carte AVS le lundi 16 octobre, date de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous avons reçu une motion d'ordre de M. Patrice Mugny, qui demande de traiter en urgence la proposition PR-505, au sujet de l'audit sur le fonctionnement général du Grand Théâtre. Je donne la parole au magistrat.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je vous l'ai annoncé hier soir, toutes les parties concernées par l'affaire du Grand Théâtre se réuniront vendredi prochain 13 octobre 2006, pour discuter de l'audit qui sera réalisé sur le fonctionnement de ladite institution. Le mardi suivant, 17 octobre, le conseil de la Fondation du Grand Théâtre devrait entériner les résultats de ces négociations. Or le Conseil municipal ne se réunit pas tous les jours et, la prochaine séance plénière ayant lieu lundi prochain 16 octobre, il sera trop tard à ce moment-là pour entériner le projet d'arrêté de la proposition PR-505.

Je vous donnerai de plus amples informations à ce sujet tout à l'heure, lors du débat sur le fond, si vous acceptez l'urgence. Il s'agit pour le Conseil administratif d'être sûr que cet audit pourra être financé. Nous espérons trouver d'autres fonds que ceux de la Ville – deux ou trois pistes dans ce sens sont à l'examen actuellement – mais je veux avoir la garantie que, si jamais nous n'obtenions pas cet argent tout de suite, nous serons quand même en mesure d'entreprendre l'audit avec la certitude de pouvoir payer ceux qui se chargeront de le mener à bien.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter en urgence l'autorisation de dépenser qui figure dans le projet d'arrêté de la proposition PR-505, afin de nous donner, avant le mois de novembre, la certitude de pouvoir entreprendre l'audit sur le fonctionnement du Grand Théâtre.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (1 abstention).

Le président. Nous traiterons de cet objet à la séance de 20 h 30, après la pause dînatoire.

3. Questions orales.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je réponds à la question que m'a posée hier M. Norer au sujet de PréDiRe, cette campagne de prévention, dissuasion et répression de la police aux alentours des écoles. La Ville n'y a pas été associée, pour la simple et bonne raison que la gendarmerie cantonale n'a pas demandé au corps des agents de sécurité municipaux (ASM) de lui donner un coup de main. Je réponds donc à votre question par la négative, Monsieur Norer. Malheureusement, la Ville n'a rien fait dans le cadre de cette campagne et, une fois de plus, je trouve cela bien dommage. En effet, les agents de ville auraient parfaitement pu contribuer à cette bonne initiative de la gendarmerie. Mais, voyez-vous, il y a de temps en temps un manque de collaboration entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif...

Le président. Voilà qui nous étonne...

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Ma première réponse s'adresse à l'excellent conseiller municipal Blaise Hatt-Arnold. Il demandait, hier soir, pourquoi l'orme de la Treille n'avait pas été remplacé. Je vais essayer de vous expliquer de la manière la plus synthétique possible le contenu d'un assez long rapport du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) à ce sujet.

Le 5 mars 2006 au matin, à la suite d'un fort coup de vent – des rafales sévissaient à plus de 90 km/h – l'un des deux ormes situés sur la Treille est tombé, occasionnant des dégâts à plusieurs véhicules et à la barrière qui borde la promenade. Or nous n'avons pas osé enlever tout de suite cet orme – vous vous en souvenez, Monsieur Hatt-Arnold, puisqu'une question à ce sujet m'avait été posée dans cette enceinte – car la compagnie Winterthur Assurances et les assureurs des propriétaires des véhicules endommagés devaient venir faire les constats nécessaires. Une telle procédure demande toujours un certain temps.

A cette occasion, l'analyse de l'état sanitaire de l'arbre en question nous a permis de constater de très graves dégâts racinaires invisibles de l'extérieur. Cet orme sera remplacé par un arbre identique. Je l'ai voulu ainsi, car il existe actuel-

lement des ormes qui résistent à des maladies comme celle qui a décimé la plupart des ormes du canton au cours des années 1950-1960. Voilà qui contredira la chanson de Jean-Jacques Rousseau... Un orme qui remplacera donc l'arbre tombé. Il proviendra de la pépinière publique des Bornaches, à Perly-Certoux, et je vous garantis, Mesdames et Messieurs, qu'il sera planté en automne 2006 ou au printemps 2007.

A la suite de cet incident, j'ai demandé au SEVE de mandater une entreprise spécialisée, afin de procéder à une investigation sur l'orme du Centenaire – situé à côté de celui dont nous venons de parler – planté en 1914, pour le centième anniversaire de l'entrée de Genève dans la Confédération. En effet, je voulais connaître l'état sanitaire et racinaire de cet arbre historique, que certains voulaient couper. Je sais, cela ne fera pas plaisir à M. Juon, devenu maintenant un adepte de Black & Decker plus fervent que lorsqu'il défendait les hêtres pourpres...

Ces analyses ont montré que l'orme du Centenaire présente encore un état sanitaire satisfaisant. Un toilettage de la couronne a été effectué, afin d'alléger la masse végétale. Pour lui garantir un meilleur environnement, la surface perméable au pied de l'arbre a été agrandie. Des plantes vivaces permettront d'assurer l'activité biologique du sol en évitant les déjections canines et autres. Enfin, une barrière de protection sera prochainement dressée autour de cet arbre, afin d'en garantir le respect et d'éviter le piétinement. En effet, de nombreuses manifestations populaires empiétant sur le domaine public ont lieu sur la Treille tout au long de l'année – la prochaine sera la fête organisée à l'occasion de la Restauration, le 31 décembre. Etes-vous satisfait de ces explications, Monsieur Hatt-Arnold? (*M. Hatt-Arnold répond affirmativement.*)

Ma deuxième réponse s'adresse à M. Juon – l'excellent conseiller municipal Roman Juon! – qui demandait ce que fait le SEVE pour sécuriser les arbres situés sur le domaine public municipal. Je ne donnerai que quelques éléments de réponse à ce sujet, car nous sommes tous pressés de passer au point suivant de l'ordre du jour. Mesdames et Messieurs, sachez que le SEVE gère actuellement 40 000 arbres situés sur le domaine public de la Ville de Genève. C'est énorme! Comme je l'ai déjà dit maintes fois, entre 20 et 25% du territoire municipal est constitué d'espaces verts. C'est un cas unique parmi les villes de taille moyenne comme Genève, en tout cas en Europe – je n'en sais rien pour le reste du monde.

Afin de garantir une sécurisation optimale des arbres, le SEVE procède de la manière suivante: d'abord, les travailleurs actifs sur le terrain – les chefs de secteur et les jardiniers – informent quotidiennement la direction du SEVE de l'état sanitaire des arbres et des arbustes. En outre, nous procédons à une investigation approfondie dans les secteurs à risque – comme par exemple la plaine de Plainpailais, où il y a des piétons, des voitures, le marché, le cirque... – où se trouvent des arbres vieillissants.

Il est important de signaler que, en partenariat avec les Conservatoire et Jardin botaniques, nous avons récemment mis sur pied une banque de données informatiques sur le patrimoine arboré. Ce travail représente quatre ans d'efforts; il n'est pas encore achevé, mais il avance bien, à la Ville comme au Canton. Je mentionne également le «pôle arbres», que nous avons créé à la suite de la réorganisation du SEVE. En effet, l'organigramme de ce service est désormais établi en fonction de différents pôles. Cela nous permet de grouper tous les acteurs concernés par le domaine des arbres, afin de planifier rapidement les travaux d'entretien courant: taille, élagage, remplacement d'arbres, nouvelles plantations.

Pour mémoire, je rappelle que, depuis trois ans, nous avons abattu à Genève quelque 8000 arbres, que nous avons remplacés par 13 000 autres. Vous constatarez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous pensons aux générations futures en appliquant les principes du développement durable – nous sommes encore plus verts que les Verts! (*Exclamations.*) Un technicien spécialiste des arbres chargé de l'ensemble de cette problématique sera engagé au début de l'année 2007. Etant donné le gel de nouveaux postes, il a fallu attendre qu'une place se libère naturellement. Je pense que mes collègues sont très sensibles à ce respect de la procédure en la matière décidée par le Conseil administratif... (*Les conseillers municipaux de l'Union démocratique du centre bavardent.*) Les arbres n'intéressent pas l'Union démocratique du centre! La fibre écolo, ils n'en ont cure! Tous les abattements et élagages effectués par le SEVE sont soumis à l'autorisation du Domaine nature et paysage, l'ancien Service cantonal des forêts, de la protection de la nature et du paysage. Il faut le savoir: tous les abattements d'arbres effectués à Genève doivent faire l'objet d'une autorisation cantonale.

Je précise également que le SEVE n'a aucune compétence de contrôle ou d'intervention sur des arbres du domaine privé. Prenons l'exemple du peuplier situé à côté de la «maison de verre» de Le Corbusier, à Villereuse. Le SEVE a signalé au propriétaire qu'il était dangereux, mais comme les arbres plantés sur le secteur privé relèvent de la responsabilité du propriétaire des lieux, la Ville ne pouvait pas intervenir dans ce cas. A mon avis, le privé en question a dû se faire tirer l'oreille, car il aurait dû prendre les devants et abattre cet arbre. C'est une chance qu'il n'y ait pas eu d'accident!

C'est là toute la différence avec le cas des peupliers de Malagnou, par exemple, que j'ai fait abattre il y a une année malgré la résistance populaire – et légitime – que l'on sait. A cette occasion, nous avons organisé au Palais Eynard des cours de dendrologie à l'intention de ces braves mamies et papis du quartier, qui sont venus en masse y assister. Or ils ont fini par accepter l'abattement de ces peupliers. Une telle démarche pédagogique demande du temps, mais elle est nécessaire pour mettre en pratique la démocratie participative. Si on y croit, il faut agir ainsi!

Pour terminer, j'en viens au boulevard Helvétique, dont parlait M. Juon. Comme je l'avais déjà dit plusieurs fois depuis 1999, cet endroit était dangereux et il fallait prendre des mesures de sécurité maximales. Nous avons donc élagué autant que possible et je puis garantir que, à présent, les arbres restants ne sont pas dangereux, car tous les troncs susceptibles de l'être ont été coupés. Néanmoins, M. Juon a raison de dire que cette solution n'est pas convaincante du point de vue esthétique.

J'ai attendu longtemps, mais, cette fois, la décision est prise: nous ferons en sorte que tous les arbres du boulevard Helvétique soient remplacés. Evidemment, lorsque l'on remplace un arbre abattu par un autre qui a trente ans d'âge, à côté d'un arbre centenaire, le résultat esthétique ne correspond pas à un pari politique réussi! M. Rossetti, avant de faire remplacer tous les platanes situés au début du quai Gustave-Ador, et suivant le conseil du chef du SEVE de l'époque, avait attendu qu'ils soient dans un état de décrépitude tel pour les faire tous couper en même temps. C'est ainsi que l'alignement des nouveaux arbres plantés à la place s'est avéré vraiment convaincant.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Même quand vous tâchez d'être synthétique, vous ne parvenez pas à être bref! (*Rires.*)

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Nous allons passer des arbres aux drapeaux... M^{me} Hartlieb a demandé, hier soir, au Conseil administratif quelles règles présidaient au choix des drapeaux qui flottent sur le pont du Mont-Blanc. De manière générale, le Conseil administratif favorise les grandes institutions installées à Genève, qui participent au rayonnement international de notre cité. Bien sûr, nous souhaitons également respecter certaines traditions comme le 1^{er} Mai, le 1^{er} Août, la fête des écoles, et j'en oublie.

Dernièrement, sur l'initiative de notre collègue Patrice Mugny, nous avons décidé que le pont du Mont-Blanc devait aussi accueillir des drapeaux à caractère artistique, ludique, poétique... L'exemple le plus récent a d'ailleurs été, je crois, très largement apprécié par les habitants de la cité. C'est dire que les règles concernant les drapeaux du pont du Mont-Blanc ne sont ni rigides ni intangibles. Cependant, ledit pont étant fortement sollicité pour la pose de drapeaux, nous sommes obligés de faire des choix pas toujours appréciés par les personnes qui reçoivent un refus de notre part.

Je réponds à présent à M^{me} Valiquer Grecuccio, qui m'a posé une question au sujet de la passerelle piétonne métallique située sous le pont Sous-Terre. Madame la conseillère municipale, vous avez raison: comme j'ai déjà eu l'occasion de le

dire, étant donné son état actuel, cet aménagement nécessite des travaux d'entretien. Je les ai donc fait chiffrer par le biais d'une expertise réalisée récemment, puis j'ai donné l'instruction aux services de mon département de préparer une demande de crédit. En effet, ces travaux ne pourront pas être réalisés dans le cadre du budget d'entretien; le remplacement du revêtement de surface ainsi que des tôles métalliques de la passerelle piétonne fera donc l'objet d'une proposition du Conseil administratif. Cette demande de crédit générale sera soumise prochainement au Conseil municipal, mais je ne peux pas dire dans quels délais exactement, car les services ont été incapables de me le préciser. Nous veillerons, vous et moi, Mesdames et Messieurs, à ce que ce soit le moins tard possible...

Voilà, Monsieur le président, très succinctement et très rapidement, les réponses que j'avais à donner.

Le président. Pour sa part, le bureau a deux réponses à apporter à des questions posées par des conseillers municipaux. La première s'adresse à M. Gérard Deshusses et concerne la pétition P-150, intitulée «Pour de nouveaux pavillons de vente en harmonie avec la rade genevoise». Le 20 mars 2006, ce plénum a voté, par 33 oui contre 27 non, le classement de ladite pétition; son renvoi devant le Conseil administratif a donc été refusé.

J'en profite pour présenter mes excuses à M. Olivier Probst, l'un des pétitionnaires, qui m'a adressé un courrier aujourd'hui encore. En effet, les conclusions de la commission de l'aménagement et de l'environnement, après l'examen de cette pétition, ont été envoyées par erreur à M. Riat, secrétaire de l'Association genevoise des exploitants de stands du lac (AGESL), et non à M. Probst. Monsieur Deshusses, vous voulez répliquer?

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai eu un contact avec M. Probst aujourd'hui à midi, et il m'a confirmé qu'il avait reçu cette information par le biais du Secrétariat du Conseil municipal, en date du 3 octobre 2006 – c'est-à-dire tardivement. Mais l'affaire est réglée...

Le président. En effet, j'ai ici une copie du courrier adressé à M. Probst par le Secrétariat du Conseil municipal le 3 octobre dernier, à la suite de la lettre qu'il m'avait envoyée le 14 septembre. Même si cela s'est malheureusement fait avec un peu de retard, tout est donc rentré dans l'ordre.

La deuxième réponse du bureau s'adresse à M. Didier Bonny, qui a posé, hier soir, une question orale à propos des jetons de présence, ces derniers étant sou-

mis à l'AVS dès janvier 2007. Pour les années à venir, soit dès 2007, le versement des jetons de présence continuera à se faire au début du mois de juin, après boucllement à la fin du mois de mai, ainsi qu'au début du mois de décembre, après boucllement à la fin du mois de novembre. Pour le deuxième semestre de l'année 2006, le versement sera effectué au début du mois de décembre, après boucllement au mois de novembre; pour les jetons de présence du mois de décembre 2006, un raccord sera effectué et un versement complémentaire effectué en janvier ou en février 2007.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs, porté à 4 052 400 francs, destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364 A/B/C/D)¹.

Suite du premier débat

Le président. Nous reprenons le débat engagé hier soir sur les rapports PR-364 A/B/C/D.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous assistons ici à un débat dont le contenu et la forme sont déjà fort connus de nous tous dans cette enceinte. En effet, chaque fois que le Conseil administratif nous soumet un projet, la droite se doit de le combattre automatiquement. En ce qui concerne les édicules de la rade, on pourrait faire un copier-coller de ses arguments pour rejeter l'aménagement de la place des Nations ou le nouveau musée d'ethnographie. Le projet est accusé d'être trop ambitieux ou pas assez, de ne pas coûter assez cher ou de coûter trop cher, sur la base d'un dossier pas assez étoffé ou trop étoffé... Nous avons entendu à peu près tout et son contraire!

Dans le cas des édicules de la rade, certains n'ont pas hésité à critiquer l'épaisseur du dossier; or ce sont justement les mêmes qui n'ont jamais assez d'infor-

¹ Rapports, 1905.

mations lors des travaux de commission! Ils voudraient toujours en savoir plus, mais, finalement, ils n'ont pas le temps de lire les dossiers! Ensuite, ils n'hésitent pas à divulguer des semi-vérités, si ce n'est carrément des mensonges. Je cite pour exemple la rumeur qu'ils ont fait circuler à propos de l'inexistence de la concertation.

Mais ce qui m'inquiète le plus, personnellement, c'est que nous nous laissons ici entraîner dans un débat sur la base de critères esthétiques qui n'a pas lieu d'être dans ce parlement. Qu'est-ce que l'esthétique? Le Petit Robert nous dit que c'est la science du beau. Or la notion de science provient de celle du savoir. Qui est à même de juger sur la base de critères esthétiques? Qu'est-ce qui distingue les professionnels membres du jury du concours pour les édicules de la rade, qui ont désigné le projet vainqueur à l'unanimité, des personnes comme vous et moi, Mesdames et Messieurs? Ce sont les références divergentes des uns et des autres. En effet, une personne qui a évolué dans un domaine précis tout au long de sa vie, accumulant un certain nombre de connaissances, possède une richesse de références et de points de repère qui lui permettent, en présence d'une œuvre d'art, d'aller rapidement au-delà de son aspect purement visuel pour en reconnaître les aspects visionnaires – s'il y en a.

Que se serait-il passé si on avait soumis la musique de Beethoven, par exemple, à un référendum? Lors de la première interprétation publique de la *Deuxième Symphonie* de ce compositeur, les auditeurs sont sortis de la salle en se bouchant les oreilles. Pour eux, cette œuvre était laide, vulgaire et décadente et il fallait l'interdire. Or, aujourd'hui, il ne viendrait plus à l'idée de personne de qualifier la musique de Beethoven de vulgaire ou de décadente!

Nous pourrions remonter encore plus loin dans le passé et citer Bach – le plus grand maître de tous les temps – qui a servi de référence à de très nombreux artistes. En effet, Bach a été le premier à créer des sons très dissonants dont ses contemporains n'avaient pas du tout l'habitude. Eh bien, si on avait soumis cette musique-là à un référendum populaire ou à un débat parlementaire, il y a fort à parier que les incidences auraient été extrêmement graves sur toute l'histoire de la musique...

Au fond, en disant cela, je ne fais que prêcher à des convaincus. La preuve: les partis de droite se sont faits plutôt discrets lors des travaux dans les commissions. En effet, tout le monde était conscient du fait qu'il n'appartenait ni à un parlement, ni à une commission, ni au peuple de juger sur la base de critères esthétiques. Mais voilà: nous sommes en période préélectorale... Tout le problème est là! C'est pourquoi certains n'hésitent pas à monter au créneau pour tenir des discours plutôt populistes sur une prétendue esthétique, sous prétexte que le projet des édicules de la rade est laid, qu'il s'agit de conteneurs, et j'en passe.

Nous avons entendu exactement le même son de cloche lors de l'érection de *Broken Chair* sur la place des Nations – la presse s'en était d'ailleurs largement fait l'écho. Au contraire, quand *Broken Chair* a été enlevée, dans le cadre de la rénovation de ladite place, nous avons assisté à une levée de boucliers! Que s'était-il donc passé? Pas grand-chose, si ce n'est que, avec le temps, la population s'était approprié cette sculpture. Même les fonctionnaires internationaux que nous avons auditionnés dans le cadre du projet «Jardin des Nations» nous ont dit s'être habitués à cette œuvre, qui symbolisait à leurs yeux non seulement les mines antipersonnel, mais encore bien d'autres aspects de la politique mondiale et du fonctionnement des organisations internationales.

Il est donc très dommage qu'un débat sur l'esthétique ait lieu dans notre parlement. Ce n'est pas là un acte démocratique, pas plus que si la population était amenée à voter sur la base de critères purement esthétiques. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, et tel est l'objectif auquel certains entendent aboutir. Je le répète: ce n'est pas un acte démocratique, mais un excès de démocratie. Trop de démocratie tue la démocratie. Là où il n'y a plus de démocratie, il n'y a plus de création non plus, car on cherche alors à amener les créateurs non pas à créer, mais à reproduire ce qui existe déjà. Il y a là de quoi s'inquiéter, je le dis en tant qu'artiste!

Au fond, ce soir, il ne s'agit pas tant d'une discussion sur la rade et les édicules que le Conseil administratif prévoit d'y aménager que d'un débat électoral où la droite a délibérément décidé de monter au créneau, voulant sacrifier un projet dont Genève a besoin. En effet, il est urgent de réaménager le site de la rade et de le revaloriser, non pas en proposant un projet ambitieux – notre rade est déjà magnifique – mais, comme l'a dit M^{me} Cahannes, en y enlevant tout ce qui dérange le regard, nuit à la beauté du site et empêche les gens de s'approcher de l'eau.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) regarde les électeurs en face. Nous ne pouvons pas juger s'il s'agit d'un projet beau ou magnifique, mais nous pouvons affirmer que c'est un bon projet, qui a tous les atouts pour plaire à la population. Nous prenons le risque – il existe toujours – que la population, malgré le temps qui passe, ne puisse pas vraiment s'approprier ce projet comme faisant partie du patrimoine. Nous disons que nous avons été élus pour proposer des projets, pour opérer des changements dans cette ville, pour œuvrer dans l'intérêt des citoyens. Si ce projet devait finalement ne pas être aussi beau que nous l'espérions, nous assumerons notre erreur et, le cas échéant, les électeurs nous sanctionneront.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'oppose formellement à un nouveau renvoi de cet objet en commission. Là aussi, il en va de l'argent du contribuable! Nous avons assez discuté et entendu de gens en commission, et nous n'avons aucune raison de recommencer à débattre des mêmes points sur la

base des mêmes critères. Nous proposons donc au Conseil municipal d'accepter, ce soir, la demande de crédit formulée dans la proposition PR-364.

M. Eric Fourcade (HP). Ce débat dure depuis deux bonnes heures déjà... C'est un beau projet, une belle histoire... On en parle d'ailleurs dans les journaux, où l'on peut lire aujourd'hui que le Conseil municipal devrait normalement voter le crédit demandé ce soir même. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que ces édicules conviennent à notre ville – surtout si nous pensons aux exploitants qui les loueront et seront obligés de se plier au principe d'autofinancement.

J'aimerais revenir sur les propos tenus à mon égard par l'un de mes collègues des bancs d'en face – je vous remercie de transmettre, Monsieur le président. Ce dossier, je l'ai étudié en qualité de conseiller municipal indépendant et le Mouvement citoyens genevois (MCG) ne m'a pas soufflé les questions que je pose! Cette affaire me tient très à cœur.

Comme je l'ai déjà dit hier, je suis allé rendre visite aux exploitants du magasin de souvenirs situé devant le Monument national et au loueur de bateaux et pédalos du quai Gustave-Ador. A leur avis, il est impossible de travailler dans les édicules prévus à cause de fuites et, par temps très chaud, les personnes employées à l'intérieur suffoqueront en raison de la machinerie de refroidissement des frigidaires et des congélateurs, qui attire les mouches. Des mouches dans la crème glacée, je ne crois pas que vous aimeriez beaucoup...

En d'autres termes, Mesdames et Messieurs, je vous prie de prendre conscience que les gens occupés dans ces édicules ne souffriront pas uniquement sur le plan financier, mais aussi dans leur santé. Ce sont de petits artisans, ils ont travaillé toute leur vie pour construire leur cabane à leurs frais sur les quais de la rade, et voilà qu'on voudrait maintenant leur ôter tout ce qu'ils ont bâti pendant dix, quinze, voire vingt ans, à la sueur de leur front et avec bonne humeur.

Chers collègues, refusez cette proposition et renvoyez le tout au Conseil administratif, afin qu'il nous soumette de meilleurs projets! Nous avons tous reçu un fascicule avec les quinze projets qui ont participé au concours pour les édicules de la rade. Il serait bon d'étudier d'un peu plus près les quatorze autres projets, car ils ne sont pas si mauvais...

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaite répondre à l'intervention arrogante et méprisante de la commissaire socialiste à l'égard des exploitants des stands du lac – une arrogance et un mépris équivalant, il convient de le préciser, à la manière dont la Ville les a traités.

Mais qui sont ces exploitants? De petits commerçants qui travaillent à la sueur de leur front, sept jours sur sept, au service des Genevois. Ils assurent un service à la population, aux étrangers, à tous ceux qui fréquentent notre rade et y déambulent. Ils leur permettent de déguster des glaces, de se sustenter et de se désaltérer. Ils ne réclament aucune subvention, contrairement à d'autres... Ils souhaitent pouvoir travailler, ils paient leurs impôts et contribuent à rendre notre économie plus florissante. Eh bien, ces commerçants ont tenu à exprimer leur opposition au projet du Conseil administratif! Le seul crime qu'ils aient commis, c'est celui de nous avoir fait part de ce qui s'était véritablement passé, d'avoir voulu nous montrer la signification du mot «concertation» pour le magistrat.

Ils ont soulevé d'importants problèmes relatifs à l'utilisation de ces futurs pavillons de la rade, notamment le fait que la place réservée au stockage des marchandises nécessaires à une journée d'exploitation n'est pas suffisante. La preuve: aujourd'hui, une camionnette frigorifique est parquée presque en permanence à côté du prototype. Du point de vue esthétique, chers collègues, je vous laisse imaginer à quel point la présence d'une camionnette frigorifique est souhaitable... Les commerçants estiment également qu'il n'y aura pas de place pour stocker les bouteilles vides. En effet, même les plantes entreposées autour du prototype ne suffisent pas à masquer les sacs de bouteilles vides qui jonchent le sol! J'ai ici une photographie qui montre l'esthétique de ce prototype installé il y a quelques mois sur la rade.

Et voilà que ces exploitants se font traiter comme des chiens, et que de prétendues pratiques sont dénoncées. Ainsi, semble-t-il, certains de ces glaciers ne donneraient pas de tickets pour la vente à l'emporter. Pourtant, Mesdames et Messieurs de la gauche, c'est là une pratique courante, développée par une association qui vous est chère, de surcroît largement subventionnée par la Ville! Mais j'oubliais: il y a beaucoup de vent de ce côté de la rade et, pour cette raison, les commerçants ne peuvent pas émettre de tels tickets...

Il leur a aussi été reproché de bénéficier d'emplacements à des prix sacrifiés. Mais il faut savoir qu'ils s'acquittent d'une taxe pour usage accru du domaine public à hauteur de 12 000 à 15 000 francs par année. Pour le surplus, les stands leur appartiennent et sont entièrement à leur charge.

Alors, de qui se moque-t-on, ici, depuis hier? Qu'essayez-vous de nous faire croire? Que les exploitants sont les «méchants»? Que le projet du Conseil administratif est merveilleux? Que les 3400 signataires de la pétition n'y connaissent rien? Que le mécontentement de la population est un mythe? Que leurs attentes ne sont pas importantes? Que la rade ne mérite pas mieux? Qu'il vaut mieux un mauvais projet que la promesse de se mettre au travail tous ensemble, avec tous les acteurs concernés? Que ce projet ne coûtera rien à la collectivité? Qu'il s'agit d'un débat gauche-droite? Non, non et non! Il s'agit d'un problème de société. Nous sommes en train de parler de notre rade, la plus belle carte de visite de

Genève. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous ne laisserons pas un tel projet dénaturer nos quais, nous nous engageons à cela! (*Applaudissements.*)

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais insister sur trois points. Le premier est la concertation. Certains – certaines, surtout – ont prétendu qu'il y avait eu plusieurs séances au cours desquelles des personnes concernées avaient pu contribuer à l'étude du projet et donner leur point de vue. C'est sans doute vrai, mais nous savons néanmoins que les exploitants des stands actuels de la rade, ainsi que d'autres gens, ont le sentiment de ne pas avoir été associés à la concertation. Cela signifie donc que les autorités à l'origine de cette procédure n'ont pas agi comme il le fallait.

Or, nous le savons bien, l'un des grands principes de l'Alternative, quant à la manière de procéder en matière d'aménagement, c'est précisément la concertation. Pas plus tard qu'hier soir, lorsque nous parlions d'aménager les quais comme une plage, un membre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a dit, selon des principes qui lui sont chers – nous les comprenons d'ailleurs très bien, puisque nous les partageons – qu'il fallait faire participer les habitants audit projet. Mais alors, il faut leur donner réellement la parole! Il serait ennuyeux de penser que la concertation est souhaitée quand les personnes concernées sont favorables au projet, alors que la discussion est un peu plus brève – voire détournée de son sens – si elles sont d'un avis contraire.

Deuxièmement, je voulais aborder la question de l'esthétique. Bien sûr que cela compte! Mais le problème n'est pas là. Certains intervenants ont insisté sur l'aspect pratique du projet du Conseil administratif. Nous connaissons tous les quais – la plupart d'entre nous s'y sont certainement régulièrement rendus cet été – et nous avons pu constater que les pavillons actuels de marchands de glaces et de petite restauration occupent souvent deux fois la surface des futurs édicules. Pourquoi? Mais c'est simple: les clients doivent pouvoir s'asseoir! Et tant mieux, si cela fonctionne aussi bien!

Or les pavillons prévus, pour des raisons probablement esthétiques, ne pourront pas recevoir autant de personnes. C'est tout de même un peu dommage! En fin de compte, l'objectif des exploitants n'est pas de faire l'objet d'un concours d'architecture international, mais d'accueillir des personnes qui ont envie de s'arrêter au bord de l'eau pour manger une glace ou d'autres petits mets, comme c'est le cas actuellement. Le projet envisagé par le Conseil administratif va d'ailleurs plus loin en matière de petite restauration, il faut en prendre bonne note.

Je ne veux pas reprendre ce que vient de dire ma préopinante, mais les futurs exploitants de ces édicules considèrent qu'ils ne pourront pas servir les clients

aussi bien qu'aujourd'hui. Nous devons nous en rendre compte! Selon moi, la conclusion à tirer de notre débat est la suivante: il est clair que, pour l'Alternative, ce projet est un grand projet; mais c'est un rêve né au cours des années 1990. Quand l'Alternative est arrivée au pouvoir, elle a sans doute pensé qu'il fallait aménager les quais de Genève de telle manière qu'ils attirent des visiteurs du monde entier. Heureusement, ils viennent quand même, bien que nos quais ne soient pas extraordinairement attractifs!

Mais nous voilà en 2006 – l'année précédant les élections municipales – et nous n'avons toujours pas de projet pour la rade, alors que quinze ans se sont écoulés depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir! Comment décrire la situation actuelle de nos quais? On a mis des décorations, comme on le fait parfois quand un lieu n'est pas particulièrement agréable du point de vue esthétique. En effet, les édicules proposés par le Conseil administratif, si l'on tient compte de l'importance du site de la rade, ne sont que des décorations pour améliorer un peu l'aspect général des quais.

Il faut le relever, l'Alternative, en quinze ans, n'a pas élaboré de véritable projet d'aménagement de la rade. Certes, un tel projet aurait pu ne pas plaire au Conseil d'Etat mais, au moins, il aurait existé! Il aurait pu convaincre et enthousiasmer la population, comme ce fut le cas – pour citer ces deux exemples – à Evian et à Lausanne. Il faut en prendre acte! Aujourd'hui, l'Alternative ne peut pas – elle n'ose pas – reconnaître qu'elle n'a pas réalisé ses projets. Au lieu de cela, elle s'accroche à ces pavillons, qui seront au moins une marque de son passage au gouvernement... C'est regrettable!

A mon avis, l'Alternative, au nom d'une certaine éthique qu'elle préconise, devrait affirmer que le projet actuel ne correspond pas à ce qu'on aurait dû offrir à Genève. Par voie de conséquence, il faudrait retirer ce projet et aller dans le sens de la motion M-638 proposée par le Parti libéral et intitulée «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève». Ainsi, il y aurait une véritable concertation et nous aboutirions à un aménagement à la fois pratique, esthétique, qui répondrait à l'attente de toutes les personnes qui fréquentent les quais. Servir la population, ce n'est pas lui imposer des œuvres d'art dont l'esthétique peut être discutée, mais c'est mettre à sa disposition des équipements pourvus de toutes les qualités requises.

Le président. Je donne la parole à M. Deshusses, pour la deuxième fois.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, je m'exprimerai pour la première fois. Lorsque j'ai pris la parole tout à l'heure, c'était dans le cadre du débat sur la motion préjudicielle.

Le président. C'est exact. Veuillez m'excuser.

M. Gérard Deshusses. Je me permettrai donc, le cas échéant, d'intervenir une deuxième fois, mais ce ne sera probablement pas nécessaire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, il convient de répondre tout d'abord à M^{me} Fontanet – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président, comme vous savez si bien le faire. Le groupe socialiste ne soutient pas l'inégalité et il n'éprouve aucune sympathie pour les personnes qui tentent de «courber» l'impôt; nous dénonçons de telles pratiques chaque fois que nous en sommes témoins, et nous persisterons à le faire. Selon nous, chaque citoyen – parce que tel est son devoir – doit remplir loyalement sa déclaration d'impôts.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que le groupe socialiste votera cette demande de crédit en toute sérénité, car il faut aller de l'avant. Nous ne prétendons pas avoir le monopole du bon goût. Sur cet objet somme toute d'importance mineure – j'y reviendrai tout à l'heure – s'il le faut, que le peuple se prononce! Le peuple a toujours raison! Le goût du peuple sera le meilleur! Passons donc au référendum, si la droite le souhaite... Nous verrons bien!

Le troisième point concerne M. Pattaroni – Monsieur le président, vous lui transmettez mes propos, comme pour M^{me} Fontanet. Il estime que la gauche n'a pas de grand projet et que sa seule ambition se résume à ces édicules. Mais ces machins-là ne constituent certes pas un grand projet! (*Rires.*) Il doivent tout au plus durer dix ans et ils sont destinés à remplacer les hideuses cabanes actuelles, qui n'ont le soutien de personne en termes esthétiques. On peut porter le jugement que l'on veut sur les cabanons prévus par le conseiller administratif, mais le peuple aura le dernier mot – et c'est parfait!

Il n'en demeure pas moins que la solution préconisée dans la proposition PR-364 sera nécessaire, durant quelque temps, pour permettre la concertation entre le Canton et la Ville. De ce point de vue là, nous saluons la motion M-638 de nos amis libéraux et nous sommes prêts à la soutenir. Mais nous doutons quelque peu de son efficacité, puisque le conseiller d'Etat Mark Muller a annoncé à la radio, hier à midi, qu'il avait déjà mis en place un groupe de travail entre le Canton et la Ville et que celui-ci fonctionnait fort bien. La motion libérale veut-elle appuyer cette structure déjà existante, ou simplement en créer une deuxième? Nous verrons bien...

Je dois encore répondre à M. Pattaroni que les quinze ans de pouvoir de la gauche en Ville de Genève ne sont pas responsables de notre incapacité d'aménager correctement le site de la rade. Il faut rappeler que toute possibilité d'aménagement de cet ordre ne peut se concrétiser qu'avec l'autorisation du Conseil

d'Etat qui, à ma connaissance, était de droite! Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent donc se prononcer à ce sujet de façon très nette et précise, si possible en concertation avec la Ville.

M. Mark Muller a également dit sur les ondes de la Radio suisse romande – décidément une excellente radio! – qu'il appartenait à la Ville de faire des propositions. Certes, mais cela concerne un domaine relativement limité. Le projet des socialistes – et de l'Alternative tout entière, j'en suis sûr – ne se résume pas à quelques cabanes, quelles qu'elles soient et quelle que soit leur esthétique, le long des quais proprement dits. Ce que nous souhaitons depuis longtemps, comme le prouvent les nombreuses motions que nous avons fait voter dans cette enceinte, c'est réaménager l'ensemble du secteur de la rade, y compris les voiries actuellement encombrées par un trafic indécent par rapport à ce site. D'ailleurs, même si certains touristes apprécient l'ambiance des fêtes foraines à journée faite – et surtout à nuit faite – pendant tout l'été, la plupart d'entre eux détestent cela et désertent progressivement notre ville. Le *Mémorial* en fait foi: l'Alternative a soumis au Conseil municipal de nombreuses idées en vue d'un développement différent des lieux. Il s'agit de repenser le tout, et non pas seulement ces quelques cabanes installées durant une période relativement brève d'une dizaine d'années.

Je suis sûr que ces dix ans seront nécessaires pour que le fameux groupe de concertation Ville-Etat parvienne à un projet susceptible d'obtenir l'aval de toutes les parties impliquées. Pendant ce temps – si le peuple le veut – nous aurons ces cabanons sur la rade. S'il ne le veut pas, nous retomberons dans un immobilisme dénoncé avec véhémence par plusieurs journaux cet été; je pense notamment à un certain journal orange... A Genève, dans la ville comme dans tout le canton – si ce n'est encore au-delà – les journalistes se sont fait l'écho d'un avis unanime du peuple, lassé de voir les quais dans leur état actuel. Tout vaut mieux que cela, et le projet présenté ici par le Conseil administratif n'est pas si mauvais! Le peuple en jugera...

Voilà pourquoi le groupe socialiste, même s'il n'est pas composé d'experts en esthétique, soutiendra ce projet.

Le président. Je donne la parole à M. Queloz, pour la deuxième fois.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). J'interviens pour la deuxième fois, Monsieur le président, mais je suis rapporteur de minorité, ce qui me donne l'avantage de pouvoir m'exprimer encore plusieurs fois ce soir, si je le souhaite.

Le président. Je vous présente mes excuses, Monsieur le rapporteur de minorité, vous avez raison.

M. Georges Queloz. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, nous ne sommes pas dupes! Nous savons très bien ce qui vous anime! Nous regrettons que vous vous serviez de l'art, de la culture et de l'architecture à des fins politiques, par provocation, pour déstabiliser la société et la marquer de votre empreinte. Comme ce fut le cas avec «La Frite», sur la place du Rhône, vous voulez imposer votre marque et votre pouvoir sur le domaine public, et je ne peux que le déplorer. Si cette affaire est portée devant le peuple, je pense que le record des 76% de la population en faveur des notes à l'école sera battu.

Hier soir, au début de ce débat, je n'avais pas envie de parler d'esthétique, mais je suis obligé de le faire maintenant. En effet, certains ont dit qu'il appartenait aux spécialistes – artistes et architectes, en particulier – de décider de l'aspect de ces édifices. Mais il faut le savoir, en établissant un cahier des charges, on pose les conditions qui définissent le projet envisagé, afin d'empêcher, en principe, la présentation de projets de construction de type conteneurs...

La prise en otage de la culture et de l'architecture par le monde politique est bien réelle à Genève, et nous le déplorons. Quand on essaie de culpabiliser ceux qui pensent autrement, cela s'appelle du terrorisme intellectuel! Or la gauche a essayé de faire croire que l'Entente voulait installer sur la rade des chalets suisses avec des edelweiss et de la musique tyrolienne, ou que sais-je encore... De tels propos sont purement et simplement scandaleux.

Mais là n'est pas le fond de la question. La proposition PR-364 présente plusieurs défauts. J'en reviens au prototype de pavillon déjà installé deux saisons de suite sur nos quais. Du matin au soir, des poubelles jonchaient les alentours et des camionnettes frigorifiques stationnaient à côté, car l'espace à disposition à l'intérieur de ce conteneur n'est bien sûr pas suffisant par rapport au débit de l'établissement. Voilà qui n'aura nullement embelli la rade!

Je m'interroge sur la pratique des concours avec jury, que je mets en doute dans le cas de Genève. En effet, il est très simple d'en contrôler le fonctionnement pour obtenir le résultat souhaité. Pourquoi n'avons-nous pas chez nous les mêmes résultats que dans d'autres villes? Sortez de Genève, chers collègues, allez voir comment on aménage les quais ailleurs! Là-bas, le monde politique n'a pas le même pouvoir; ce n'est pas lui qui tient les rênes de la concertation, mais les mandataires des projets et les architectes, comme c'est le cas à Lyon et dans différentes autres villes. Voilà où la chatte a mal aux pieds, à Genève! La gauche doit cesser de se servir de l'architecture pour tenter d'imposer à la population ce qu'elle veut ou ne veut pas – et cela grâce à l'argent des contribuables – à des fins bassement politiques. Ce n'est pas ainsi qu'il faut voir les choses!

Le projet du Conseil administratif comporte de véritables défauts d'ordre pratique: par exemple, les planchers en caillebotis où les pièces de 5 francs et les billets de banque tombés par terre ne pourront pas être récupérés... Imaginez le cas de la serveuse qui renverse son porte-monnaie! A longueur de journée, des problèmes d'entretien et de nettoyage se poseront aux alentours de ces édicules, sans parler des graffitis qui les couvriront chaque matin... On n'aura vraiment pas embelli la rade!

En outre, je m'étonne que l'on ait pu envisager de modifier la couleur des pavillons prévus. Je croyais que, d'un point de vue formel, on ne pouvait pas changer quoi que ce soit au résultat d'un concours! Et voilà que, tout à coup, ces pavillons pourront être rouges, jaunes, bleus, verts... C'est étrange, car le concept défendu – qui a d'ailleurs valu son premier prix au projet du lauréat – consistait en l'unité de l'aménagement, c'est-à-dire ce que j'ai appelé, dans mon rapport de minorité, un camp militaire digne de Staline. Nous ne voulons pas de cela sur notre rade, raison pour laquelle, une fois encore, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à refuser la proposition PR-364.

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI). Mais la rade ne va pas si mal, je trouve! Je ne suis d'ailleurs pas la seule à le penser. Je serai brève, puisqu'on entend dire souvent, dans ce plénum, que nous n'avançons pas dans notre ordre du jour – et ces mêmes qui s'en plaignent sont d'ailleurs, la plupart du temps, ceux qui demandent indéfiniment la parole... Mais écouter son intervention pour aller à l'essentiel est un exercice difficile, je vous l'accorde.

Hier soir, avant la suspension du débat que nous continuons aujourd'hui, j'ai entendu de la part de nos collègues de droite bien des propos qui démontrent leur mauvaise foi. Ils m'ont donné envie d'intervenir. Nous le savons, leur souci consiste à œuvrer au mieux pour la bonne utilisation des deniers publics... Comme si tel n'était pas le cas de tous les partis représentés dans ce plénum! L'Entente souligne son grand intérêt pour le site de la rade et elle souhaiterait un projet plus ambitieux. Mais «ambitieux» ne fait pas souvent bon ménage avec «peu coûteux»! Or la proposition PR-364 stipule que pas un sou du contribuable ne sera utilisé, au final, pour la réalisation des pavillons de la rade, puisqu'elle sera amortie en une douzaine d'années. Et notre rade est déjà une sacrée carte de visite, pour Genève – en plus de figurer sur les cartes postales!

Je ne souhaite pas revenir sur tous les mauvais arguments entendus hier soir, sur les imprécisions des uns et les interrogations des autres... Mais certains propos m'ont tout de même interpellée. Entre autres, un collègue libéral s'est exclamé que la gauche, au cours de toutes ces législatures où elle a été majoritaire, n'a rien fait pour améliorer la rade. Pourtant, le Conseil administratif a mis au concours un projet de pavillons il y a plus de deux ans! Un autre conseiller municipal

– d’un parti de l’Alternative – a rappelé hier que, quand c’était la droite qui était majoritaire, absolument rien n’avait été proposé pour améliorer la rade!

Et voilà que, aujourd’hui, selon M^{me} Fontanet et les libéraux, il faudrait se remettre autour d’une table pour rediscuter de ce projet et refaire tous les travaux de commission! Je rêve! J’avais déjà cru rêver, à la fin de l’année dernière, lorsque j’ai entendu à la commission des travaux un autre libéral demander au président pourquoi les propositions votées mettaient autant de temps avant d’aboutir à des réalisations. Fausse naïveté, j’espère... Chers collègues de la droite, en rédigeant des rapports de minorité à tout vent, en demandant et en redemandant des auditions de personnes ou d’organes déjà consultés – souvent bien avant que les propositions concernées ne soient soumises au Conseil municipal sous la forme d’un rapport – ne retardez-vous pas nos travaux? Il s’agit de croire en la démocratie, c’est-à-dire de reconnaître que la majorité tranchera au nom du peuple genevois que nous représentons tous.

M. Dossan a dit – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – que ce projet pour la rade ne faisait pas l’unanimité. Mais j’aimerais bien savoir quel projet ferait l’unanimité! M. Dossan est bien placé pour savoir, me semble-t-il, qu’il est difficile d’avoir l’approbation de tous – surtout en matière d’esthétique – lui qui connaît le cas des totems des Transports publics genevois (TPG). Mesdames et Messieurs, quant à cet objet qui intéresse tout le monde, restons sobres! On dit souvent que le mieux est l’ennemi du bien; dans le cas de ces pavillons, nous ne pourrons jamais approuver d’un commun accord la totalité des paramètres du projet.

C’est pour cette raison que la spécialisation de chacun est un avantage précieux dans l’étude de ce dossier. S’il est très épais, comme l’ont souligné certains, c’est parce que de nombreux documents demandés par les commissaires nous ont été fournis.

Je vous invite à tenir compte du projet dans son ensemble, c’est-à-dire de tous ses paramètres, dont une partie ont été améliorés durant les deux ans nécessaires à l’élaboration de la proposition PR-364. Mon groupe Solidarités – A gauche toute! vous propose donc de voter ce crédit.

Le président. Je donne la parole à M. Olivier Norer, pour la deuxième fois...

M. Olivier Norer (Ve). Monsieur le président, c’est bien juste, je le confirme: je prends la parole pour la deuxième fois! Je souhaite revenir sur certains éléments du rapport de majorité de la commission de l’aménagement et de l’environnement,

qui méritent d'être soulignés. Il s'agit de l'audition de M. Laurent Chabbey, le tenancier du pavillon test. En effet, plusieurs accordent beaucoup de poids aux critiques émises par les exploitants des stands actuels – des stands très moches – mais la droite – en particulier le Parti libéral – n'a pas dit un mot de M. Chabbey. Je trouve assez étrange d'utiliser des arguments qui viennent d'un seul côté, et pas de l'autre! Or il s'avère que M. Chabbey, comme on peut le lire dans le rapport – ou le lui demander, il sera heureux de répondre – est satisfait de ce pavillon test et demande même la prolongation de la durée de son exploitation.

J'en viens maintenant aux frais à la charge des exploitants. Ceux des stands actuels – les moches – paient une taxe de 1000 francs par mois, donc 12 000 francs par année. Pour les pavillons prévus dans la proposition PR-364, le loyer mensuel sera de 3300 francs, ce qui n'est pas en faveur des huit exploitants actuels, puisqu'ils devront payer trois fois plus. C'est vrai, mais il faut savoir à qui on s'adresse et pour qui on travaille!

Je tiens à rappeler un autre point très important: l'exploitation actuelle est accordée à titre provisoire et il n'est pas possible de modifier fondamentalement la structure des installations, en y aménageant par exemple des éléments complètement nouveaux, en transformant l'intérieur ou en investissant dans le mobilier. Voilà pourquoi, de temps en temps, une camionnette de livraison stationne à côté.

Par la force des choses, quand nous nous plongeons sérieusement dans l'étude de ce projet, nous trouvons de nombreuses raisons de le soutenir et peu de nous y opposer – si ce n'est pour des raisons politiciennes, mais c'est une autre histoire...

M. Robert Pattaroni (DC). Mon intervention sera brève. J'apprécie le sens de la discussion de M. Deshusses, soucieux de trouver un compromis au moment où une grande majorité du Conseil municipal s'apprête à accepter sans autre la proposition PR-364. Je voudrais lui adresser un compliment. Souvenez-vous: du temps de M^{me} Burnand, magistrate socialiste – certes, elle brassait moins d'air que d'autres... – est né ce superbe projet du Fil du Rhône. Il vous est cher, Monsieur Deshusses, et à nous aussi. Nous en sommes bien conscients, nous ne pourrions pas le mener à terme en une année ou deux, mais nous savons où nous allons et nous essayons d'en réaliser les étapes les unes après les autres.

Mais aujourd'hui, sous la houlette du Conseil administratif actuel – ou plutôt du magistrat en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie – nous aurions aimé voir naître un projet analogue pour la rade susceptible de convaincre l'Etat, et dont l'aménagement des édicules ne serait qu'une des étapes.

Quant à l'aspect pratique de ces édicules, Monsieur Norer, peut-être ai-je manqué de chance, mais lorsque je me suis rendu au pavillon test, un camion – et non une camionnette, même si ce n'était pas un 40 tonnes – stationnait à côté en permanence. Les personnes travaillant sur place m'ont dit qu'elles étaient obligées de consentir à cet inconvénient pour approvisionner leur stand. Est-ce pour vous une bonne idée – sur le plan esthétique comme sur celui de la consommation et du développement durable – que d'avoir besoin d'un camion frigorifique à cet endroit? Je ne suis pas de cet avis. Là, il y a un os! Voilà pourquoi, tout à l'heure, j'insistais sur l'aspect pratique du projet. Les stands doivent être aménagés de telle manière que leurs exploitants puissent servir correctement les clients.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je serai bref, car beaucoup de choses ont déjà été dites hier et ce soir. Cependant, je ne peux m'empêcher d'intervenir une deuxième fois, après avoir entendu les différents propos des représentants de l'Alternative.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Deshusses que son intervention m'a plus que surpris. Il a dit, je cite: «Ces machins-là ne constituent certes pas un grand projet.» Voilà qui est lourd de signification... Il s'agit effectivement de «machins», et je ne comprends pas pourquoi l'Alternative continue à s'y accrocher. M. Deshusses a ensuite qualifié les futurs pavillons de la rade de «cabanes». C'est lui qui l'a dit, pas moi! Je ne sais pas si j'aurais osé! Il a encore ajouté que, dans un certain journal orange, il avait lu cet été que l'état actuel de la rade ne plaisait pas à la population. Mais si M. Deshusses se laisse dicter son opinion politique par ledit journal orange, je suis bien déçu! Je le tenais en meilleure estime!

Vraiment, ce débat me donne le sentiment que l'Alternative soutient ce projet comme la corde soutient le pendu – je vous laisse deviner qui est le pendu, en l'occurrence... (*Rires.*)

Un autre argument m'agace profondément: celui qui prétend que ce projet ne coûtera rien à la Ville de Genève. Ce n'est pas vrai! Les seuls frais d'entrepôt des pavillons, selon les estimations les plus récentes, s'élèveront chaque année à 15 000 francs par édicule. Ce n'est pas rien! Je dirais même plus: c'est énorme! Quant aux plus de 4 millions de francs pour la réalisation du projet, il faudra tout de même les déboursier, c'est-à-dire les emprunter. Si nous prenons un taux d'emprunt actuel un peu inférieur à 3%, selon les informations que m'a données notre grand argentier, les intérêts de cet emprunt représenteront 120 000 francs par année. Alors, ne venez pas nous dire que cela ne coûtera rien à la Ville et que nous pouvons nous lancer tête baissée dans ce projet fantastique!

J'aimerais revenir sur le dernier argument de l'Alternative – parfaitement insupportable à mes yeux – selon lequel ce projet-là vaut mieux que rien du tout... Cela signifie donc que si on nous proposait quelque chose de plus affreux encore – mais est-ce possible? – nous devrions l'accepter, sous prétexte que c'est préférable à l'état actuel de la rade. L'état actuel n'est peut-être pas parfait, mais je le préfère largement au projet qu'on veut nous faire voter ce soir.

J'ai vraiment beaucoup de peine à comprendre comment l'Alternative, habituellement plutôt ouverte aux différentes formes de culture et d'architecture, peut accepter une telle uniformisation de la rade au moyen de ces conteneurs en acier. J'espère que, d'ici à la fin du débat, quelques membres de l'Alternative au moins réviseront leur jugement. Pour la rade genevoise, comment pouvons-nous imaginer ces conteneurs en fer au bord de notre joli lac Léman?

M. Roman Juon (S). A mon avis, si tous mes collègues de l'Alternative défendent ce projet, c'est simplement parce qu'ils respectent le choix du jury du concours d'architecture. M. Bonny et ses collègues devraient prendre garde de ne pas qualifier ces édifices de cabanes, de bunkers et d'autres termes péjoratifs, car ils ont fait l'unanimité du jury. Je ne veux pas répéter une fois de plus qui en faisait partie, mais un jury, ça se respecte! Sinon, il est inutile de faire des concours et de désigner des jurés. Dans le cas présent, la plupart d'entre eux ne sont pas des Genevois, mais viennent de Lausanne et d'ailleurs. Je crois que nous devons faire confiance à ces professionnels de l'architecture. Sinon, nous ne nous en sortirons jamais et Genève aura la réputation qu'il ne sert à rien d'y organiser des concours puisque, de toute façon, ils font l'objet d'attaques et passent à la trappe!

Ce débat est trop politisé. La droite veut se transformer en jury et décider ce qui est beau, ce qui l'est moins, ce qui ne l'est pas, ce qui l'est davantage... Ce n'est pas son rôle! Notre rôle, dans ce Conseil, consiste à faire confiance aux instances politiques et culturelles.

M. Alexis Barbey (L). Je tiens à vous faire d'emblée une confession – que j'adresse d'ailleurs également au magistrat: j'aime bien certains aspects de son projet. L'un d'entre eux me tient particulièrement à cœur et il vaut la peine de le développer: l'idée d'éloigner la circulation pédestre de la route et de la rapprocher du lac. J'arrête là mes compliments, pour ne pas tomber dans l'obséquiosité travaillée, qui serait un peu suspecte aux yeux de tout le monde... Je ne voudrais pas prêter le flanc à de telles critiques!

Je souhaite réagir à un certain nombre de propos tenus ce soir dans cette enceinte, notamment à l'apologie faite par M^{me} Lanz Aoued du choix esthétique

opéré par des spécialistes. Elle a affirmé qu'il n'appartenait ni au plénum, ni aux commissions, ni à l'administration, ni même au peuple d'émettre des jugements d'ordre esthétique. Mais alors, Madame la conseillère municipale, qui peut le faire? En soutenant ce point de vue, vous prétendez tout simplement qu'il est illégal d'aborder l'aspect esthétique d'un projet, qu'il s'agit là d'un tabou devant faire l'objet de poursuites pénales au même titre que l'antisémitisme. A mon point de vue, on touche là aux confins du ridicule!

J'ai également de sérieuses réserves par rapport à vos références à l'art au temps de Beethoven ou à des périodes plus anciennes encore. La production artistique était alors le fait du prince et les artistes faisaient en sorte de créer des œuvres susceptibles de lui plaire. Le prince est aujourd'hui le peuple, et je trouverais assez normal que l'on installe sur la rade des pavillons susceptibles de plaire au peuple. Les citoyens genevois ont parfaitement le droit de se prononcer sur l'aspect esthétique de ce que certains appellent des pavillons, et d'autres des bunkers colorés.

M. Deshusses, quant à lui, a évoqué l'existence d'un comité Ville-Canton dont aurait parlé le conseiller d'Etat Mark Muller. Il est vrai que, à ma connaissance, de multiples groupes de travail planchent sur la question de la rade. En ce sens, notre motion M-638 n'a donc rien d'original, puisqu'elle ne fait que donner son appui à des recommandations émises par la Commission des monuments, de la nature et des sites. Selon elle, toute intervention au sujet de la rade doit s'inscrire dans le cadre d'une réflexion globale à mener au préalable. Il faudrait donc d'abord définir un cahier des charges qui précise la nature des réalisations demandées aux architectes mandatés en termes de circulation, de pavillons, d'éclairage, d'accès au port, de stockage et de mise en valeur du site du côté de la batellerie, le long des quais.

Pour ma part, j'aimerais que nous nous demandions également à quoi devraient ressembler les enseignes tout autour de la rade. J'ai la chance de m'y promener souvent; comme je pratique également la voile sur le lac, cela me donne un angle de vision particulier sur notre ville, et je me suis aperçu que ces enseignes lumineuses – qui peuvent être jugées jolies ou pas, selon le goût de chacun – n'ont jamais fait l'objet d'une réflexion sérieuse, mis à part la restriction selon laquelle elles ne doivent pas mesurer plus de 1 m de hauteur. Je pense qu'il vaut la peine d'y réfléchir, car ces enseignes ont des implications sur l'image de la ville de Genève.

Je le reconnais, notre motion préjudicielle n'était pas originale, il s'agissait simplement d'une initiative qui se voulait fédératrice. Nous aurons l'occasion de nous pencher là-dessus à nouveau car, comme je l'ai annoncé hier, nous reviendrons avec cet objet non plus sous la forme d'une motion préjudicielle, mais d'une simple motion.

J'aimerais enfin évoquer les propos de M^{me} Arlotti, pour qui ce projet vaut mieux que rien. Malheureusement, comme vous le savez, je n'aime pas ce projet – en tout cas, je n'aime pas les pavillons prévus – et je ne pense pas que faire pire pour faire quelque chose est forcément un objectif en soi. A mon avis, il vaut parfois mieux laisser la situation en l'état... Ma vision est peut-être celle d'un nostalgique perclus de souvenirs de promenades enfantines le long des quais mais, pour ma part, je n'ai pas une opinion aussi piètre que certains des cabanes de pêcheurs et des stands actuels des glaciers de la rade. J'admets volontiers qu'ils ne sont plus adaptés à notre époque, mais je ne trouve pas qu'ils sont horribles.

A mon sens, se contenter de faire mieux que rien, comme le veut le projet du Conseil administratif, revient à prolonger les aspects négatifs de la situation actuelle pour une durée fatalement très longue, vu les investissements auxquels nous consentons. Il s'agit quand même, je le rappelle, de débloquer près de 3,5 millions de francs, somme qui pourrait aussi servir à d'autres projets dont les chances de s'avérer utiles à la population genevoise sont plus grandes. C'est pourquoi le groupe libéral a révisé sa position de tout à l'heure et il invite le Conseil municipal à refuser la proposition PR-364.

M^{me} Laurence Andersen (HP). Mes propos ne seront ni poétiques, ni pathétiques, et ils s'adresseront à M. Christian Ferrazino. Monsieur le magistrat, je m'exprime ici en mon nom personnel. Je pense que vous êtes un homme de goût, un homme particulièrement intelligent... (*Exclamations.*) Je ne peux pas comprendre comment vous en arrivez à vouloir nous faire succomber à de telles horreurs, et cela sur la base d'une mise au concours peut-être farfelue. J'imagine également que vous avez voyagé – il n'est pas nécessaire d'aller très loin – autour de Genève, du côté de quelques lacs voisins, ou encore dans le sud de la France – par exemple sur la Côte d'Azur. Vous le savez donc, les bordures de lacs ou de mer, dans ces endroits, sont très bien aménagées.

Or cela fait des années – vous n'étiez peut-être pas encore dans les milieux politiques, et moi pas encore née! – que la population genevoise s'interroge à propos de cette épouvantable rade qui n'a jamais été aménagée.

Monsieur Ferrazino, je souhaite particulièrement vous interpellier au sujet de l'initiative privée. Qu'en faites-vous? M. Norer a prétendu hier que des commerçants et des hôteliers des deux rives «s'en foutent». Mais non, ils ne «s'en foutent pas», Monsieur le magistrat! Ils vous ont d'ailleurs certainement écrit qu'ils souhaitaient aménager eux-mêmes la devanture de leur établissement jusqu'au lac. Evidemment, cela exige une certaine surveillance en matière de normes et d'esthétique, mais ils aimeraient installer des buvettes en bordure d'eau pour accueillir les touristes et, surtout, leurs clients.

Le groupe de l'Union démocratique du centre refusera catégoriquement le projet d'arrêté de la proposition PR-364 et le crédit y afférent, car nous ne voulons pas d'une soviétisation de la rade. (*Applaudissements.*)

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Quelles envolées lyriques, de la part de partis qui semblent – je dis bien «qui semblent» – faire de la démocratie un cheval de bataille! En fait, on constate tous les jours que tel n'est pas tout à fait le cas... Je ne voudrais pas polémiquer davantage, mais juste adresser quelques éloges aux initiateurs de cette polémique qui nous occupe depuis si longtemps, c'est-à-dire aux représentants du groupe libéral, admirablement guidés, en matière esthétique, par le conseiller d'Etat Mark Muller, dont les considérations personnelles débordent quelque peu sur sa fonction et sur les prérogatives dont il devrait peut-être se contenter.

Je ne reviendrai pas sur le débat esthétique, car je crois que beaucoup de choses ont été dites par mes collègues de l'Alternative et de mon groupe A gauche toute! – SolidaritéS. Je voudrais simplement aborder très rapidement deux points. Tout d'abord, il a beaucoup été question de concertation. Chaque fois que nous parlons d'aménagement urbain, qu'il s'agisse de la piétonisation d'une rue ou, comme aujourd'hui, de la rade de Genève, la droite accuse la gauche de vouloir privatiser l'espace public. Au contraire, je considère qu'offrir à la population l'accès à certains endroits, ce n'est pas les privatiser, mais les rendre publics!

Quant aux hôteliers, ce sont des citoyens et des représentants de groupes d'intérêts, et ils ont été entendus au cours de la procédure de concertation. Pour nous, contrairement à l'Union dite démocratique dite du centre et au groupe libéral, il ne s'agit pas de se borner à consulter uniquement ces personnes-là, ce qui serait un peu limité.

A propos de la démocratie, je voudrais parler de l'admirable journal – non moins admirable que le groupe libéral... – qui s'appelle *Le Matin*, ce *Matin* prétendument vitaminé – mais plutôt au Viagra ou à l'érythropoïétine (EPO)! Comme on le sait, ce journal parle de la Ville de Genève de manière toujours très intéressante et avec une grande impartialité... suivant ses intérêts! Il suffit de lire aujourd'hui le petit entrefilet dans lequel son... je ne dirai pas son «journaliste», mais plutôt son média-manager, présent lors de notre débat d'hier soir, limite notre débat aux propos du groupe libéral.

Ce même *Matin* a lancé l'été dernier à grand renfort de publicité – il faut le rappeler – une enquête sur le pavillon test de la rade. Or ses malheureux responsables n'ont pas été très satisfaits, puisque les personnes interrogées leur ont montré l'intérêt qu'elles portaient à ce projet. Reconnaissons au moins à ce journal d'avoir eu l'honnêteté de publier le résultat de cette enquête! En effet – et je

remercie mes collègues qui m'ont rappelé les chiffres exacts, car je ne lis pas tous les jours *Le Matin* – près de 80% des personnes questionnées ont répondu qu'elles jugeaient bon le projet du Conseil administratif, contre environ 15% qui s'y opposaient, et quelques indifférents. En matière de consultation, quelle belle prise de température de l'opinion publique nous offre ce splendide média! Nous n'avions pas besoin de ce genre de confirmation, mais cela nous renforce dans notre certitude que la campagne des opposants au projet repose sur de bien faibles bases.

M. Philippe Herminjard (R). J'aimerais revenir ici sur un point à mes yeux important: le financement de ces édicules. M. Ferrazino, magistrat chargé du projet, nous a lui-même affirmé – à tort, à mon avis – que cela ne coûterait rien au contribuable. Il l'a d'ailleurs dit et répété! Entre parenthèses, je note que cette affirmation a été reprise par M^{me} Arlotti, qui appartient au même groupe politique que M. Ferrazino.

Je ne suis pas d'accord. Monsieur le magistrat, vous ne me ferez pas admettre l'idée que ce projet ne coûtera rien. Si le loyer perçu auprès des exploitants peut financer la présence des édicules jusqu'à leur retrait en fin de saison, tout le reste est encore à payer, à savoir les frais de pose, de dépose, de branchement et de débranchement tant électriques qu'hydrauliques, le déplacement des édicules jusqu'à leur point de stockage, le stockage lui-même. Je rappelle, comme le signalent expressément les rapports PR-364 A/B/C/D, que ces conteneurs sont construits en une matière capable de supporter la pluie, le vent et la neige. Or il est prévu de les stocker dans un hangar pendant la saison d'hiver! Je vous laisse imaginer ce que cela peut coûter, dans une République comme la nôtre, où le prix du logement et de la construction en général est si élevé!

Et ne parlons pas de l'entretien de ces édicules... Ils seront à la merci de tout ce qui peut arriver au bord des quais, je pense par exemple aux attaques sauvages au spray durant les nuits chaudes d'été. Tout cela aura un coût, et je ne comprends pas comment le Conseil administratif ose nous faire croire le contraire. Cet argument qu'il essaie de nous vendre démontre l'irresponsabilité d'un magistrat qui a d'ailleurs annoncé son retrait à la fin de cette législature. Vous avez raison, Monsieur Ferrazino, de ne pas considérer votre position comme risquée: en effet, quels risques prenez-vous, puisque, de toute façon, vous ne serez plus en fonction au moment où nous découvrirons le coût réel de votre projet? Le montant sera certainement bien plus élevé que ce que nous imaginons à présent! Après moi le déluge...

Mesdames et Messieurs, le groupe radical vous invite à envoyer ce projet non pas A gauche toute! mais au fond de la rade...

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Bonny qui, je crois, est déjà parti... Peu importe, il m'écouterà sur TV Léman bleu. Quand je qualifie les futurs pavillons de la rade de «cabanes» ou de «cabanons», il ne s'agit pas, dans ma bouche, de termes péjoratifs ou dévalorisants. Je suis d'une origine campagnarde et, pour moi, le mot «cabane» n'est pas du tout dépréciatif. Je rappelle que de nombreuses générations ont rêvé d'une cabane au bord du lac... parfois même d'une cabane canadienne!

Si j'ai parlé de cabanes – et je persiste à le faire – c'est parce qu'il me paraît encore plus inapproprié de parler d'«édicules». Je veux dire par là que ce projet, somme toute, est extrêmement modeste. Il s'agit de dix-huit corps de bâtiment qui coûteront 3,7 millions de francs; ni plus, ni moins. L'effervescence que l'on observe au sein de notre Conseil municipal à propos de la proposition PR-364 est donc assez déconcertante à cet égard.

Certains veulent nous faire croire que, pour moins de 4 millions de francs, nous allons restaurer le site de la rade et en faire un lieu grandiose. Mais c'est se payer la tête des citoyennes et des citoyens! Ce projet a le mérite d'être passé par le biais d'un concours architectural et, qu'on le juge bon ou mauvais – là n'est pas la question – il est tout simplement de l'ordre de la nécessité, vu la situation actuelle de nos quais. Il nous permettra d'attendre un réel projet englobant l'entièreté de la rade, depuis la base des immeubles jusqu'à l'eau, du début du quai Gustave-Ador jusqu'au bout du quai Wilson. Voilà qui serait intéressant! En tout cas, j'espère moi aussi que l'on nous présentera un projet de cet ordre, mais j'ai parfois quelques doutes à ce sujet, quand je vois la lenteur avec laquelle nous travaillons...

J'espère surtout que nous allons – enfin! – décider de ne pas faire de traversée de la rade, car elle couperait les quais en deux de chaque côté. Cet aspect-là aussi fait partie de l'aménagement et de la protection du site en question. Nous devons nous mettre toutes et tous d'accord là-dessus, au Canton comme à la Ville. Mais je le répète: l'aménagement réel et global de la rade coûtera beaucoup plus que 4 millions de francs, c'est certain! Et, là aussi, nous devons bien aller devant le peuple!

J'insiste à nouveau sur le fait que le terme de «cabanes», dans ma bouche, n'est pas du tout péjoratif. C'est simplement appeler un chat un chat. Les pavillons prévus sont des bâtiments très modestes, et leur prix l'est encore plus que le mot que j'ai utilisé pour les qualifier.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je ne reviendrai pas sur la question de la rade. Tout à l'heure, j'ai entendu M. Bertrand attaquer notre parti. Il en a le droit, et il l'a fait pour des raisons qui sont les siennes. Mais je tiens tout de même à

souligner que M^{me} Lanz Aoued – représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) tout comme M. Bertrand – a affirmé il y a un instant, je cite: «Trop de démocratie tue la démocratie!» Et ce sont Mesdames et Messieurs les membres de ce groupe qui veulent maintenant nous donner des leçons? C'est franchement n'importe quoi! Je me rassieds! (*Rires.*)

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas parce qu'un architecte gagne un concours que la Ville est obligée de réaliser son projet! Ce ne serait pas la première fois qu'elle ne le ferait pas, d'ailleurs.

Lorsque nous avons commencé à étudier la proposition PR-364 à la commission des travaux, nous l'avons unanimement jugée franchement irrecevable. (*Dénégation.*) Cependant, la situation a changé le jour où nous avons procédé à l'audition des deux représentants de la Société des hôteliers de Genève (SHG), qui parlaient au nom des établissements à cinq étoiles. A leur clientèle, en tout cas, on ne veut pas donner satisfaction! Voilà la vérité, même si certains ne veulent pas l'admettre!

Quant au sondage dont il a été question tout à l'heure, évidemment, tant qu'il ne porte que sur un seul édifice, ça passe... Mais demain, quand il y en aura dix-sept, puis trente-quatre sur la rade, nous en reparlerons!

M. Guy Dossan (R). Rassurez-vous, Monsieur le président, je serai aussi assez bref! Je voudrais simplement revenir sur quelques remarques entendues tout à l'heure.

D'abord, selon M^{me} Arlotti, j'aurais dit hier que le groupe radical voulait un projet faisant l'unanimité. Or je n'ai pas demandé qu'il fasse l'unanimité, mais qu'il soit rassembleur, c'est bien différent! Le projet qui nous est soumis ici est quant à lui diviseur, puisque personne n'est content! Le pouvoir politique est divisé en deux moitiés – il suffit de nous entendre ce soir pour nous en persuader – les professionnels de la construction ont un avis mitigé, la population de même... Ce projet n'est donc pas rassembleur, je le répète, mais plutôt diviseur.

En revanche, je suis tout à fait d'accord avec les propos de M. Deshusses: un projet global pour l'aménagement de la rade coûtera évidemment bien plus de 4 millions de francs, nous en sommes conscients, et le groupe radical est parfaitement d'accord de soumettre un tel projet au peuple. Mais alors, il devra être global et vraiment rassembleur! La proposition de ce soir n'est rien d'autre qu'un emplâtre sur une jambe de bois, et c'est tout.

M. Norer a prétendu que l'Entente citait beaucoup les exploitants des stands actuels de la rade, et pas du tout le tenancier du pavillon test. Mais, pour en parler, il faudrait qu'il nous ait dit quelque chose! Or que nous a-t-il appris en commission? Qu'il avait été contacté un mois avant de commencer l'expérience avec le prototype. Cela signifie donc qu'il ne l'a pas fait de son propre chef, mais qu'on est allé le chercher... Ce Monsieur – contre lequel je n'ai rien du tout – ne fait d'ailleurs pas partie des exploitants des stands actuels et, pour travailler dans l'un des futurs édicules, il devra bien déposer sa candidature. Dans ces conditions, je peux comprendre qu'il hésite peut-être à tenir certains propos, par peur de scier la branche sur laquelle il est assis. Mais, je l'admets, on peut aussi interpréter différemment son attitude positive par rapport à ce projet, lors de son audition en commission.

Quant à M. Bertrand, il nous a parlé du sondage du *Matin*, selon lequel 80% des personnes interrogées ont jugé bon le projet du Conseil administratif. Cependant, il ne nous a pas précisé combien de personnes avaient été interrogées.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Trois mille sept cents!

M. Guy Dossan. Par conséquent, les 80% d'avis positifs représentent 3000 personnes. Or il y a 3000 opposants, puisque la pétition contre le projet a recueilli 3000 signatures. Mais on ne parle plus de ceux-là, tout à coup... Peut-être ne faudrait-il pas occulter leur existence, car ils sont tout aussi sérieux que ceux qui répondent au sondage du *Matin*. Cela démontre bien ce que je disais tout à l'heure: ce projet n'est pas rassembleur, mais diviseur; la moitié des gens est pour, l'autre contre.

Enfin, je voudrais répondre à M. Juon. Selon lui, dans le cadre de ce genre de projets, il faut faire confiance tant aux professionnels qu'au pouvoir politique... Mais la droite est fidèle à la voie qu'elle s'est tracée: nous pourrions peut-être accorder notre confiance aux professionnels, mais pas du tout au pouvoir politique actuel! Je vous rappelle que, en Ville de Genève, il n'est pas de notre côté. Par conséquent, vous comprenez bien que nous voterons presque automatiquement contre ses projets. Celui-là n'est pas bon, certes, mais le pouvoir politique municipal ne nous inspire de toute façon pas la moindre confiance.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà vraiment au cœur d'un débat gauche-droite que je trouve assez stérile! Finalement, il s'agit ici du plaisir des gens à fréquenter la rade et à pouvoir s'asseoir au bord de l'eau. J'habite près du lac, je vais souvent boire un verre sur les quais et je fréquente donc moi aussi les stands des glaciers. Il est très

agréable d'être sur cette esplanade avec vue sur le lac, mais ce prototype de caisson de bronze qui dénature le tout me dérange profondément. Il me semble que nous pourrions trouver un moyen de nous mettre d'accord sur l'emplacement des nouveaux pavillons et sur l'utilisation de nos quais, mais ce caisson de bronze est vraiment disgracieux. Le bon sens – et la population, d'ailleurs – nous commande de changer d'optique à ce sujet.

Ne pourrions-nous pas parvenir à un compromis? Monsieur Ferrazino, est-il trop tard pour changer ces caissons? Ne peut-on pas élaborer un concept mieux adapté au lieu? Ou faut-il en rester à ces caissons choisis par la gauche, malgré le mécontentement de toute une partie de la population et une droite qui campe sur ses positions parce qu'elle n'y comprendrait rien? Ne pouvons-nous pas modifier quelque peu le concept de ces caissons, afin de les rendre plus harmonieux dans la rade? Ne pouvons-nous pas retrouver la raison? Nous parlons de ce projet depuis deux ou trois heures et notre débat devient surréaliste.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviens au nom du groupe socialiste. Monsieur le président, vous transmettez au préopinant libéral M. Queloz qu'il est inadmissible de déformer des propos tenus en commission. En l'occurrence, il est absolument faux de dire que les commissaires aux travaux, dans leur ensemble, ont manifesté leur opposition à ce projet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je serai plus bref qu'hier soir, mais je répondrai aux différentes questions et observations formulées par les uns et les autres.

M. Pattaroni, dans sa nostalgie des quais d'Evian, se demandait pourquoi on ne peut pas faire à Genève comme les autres font ailleurs. Il est vrai que certains urbanistes tiennent ce discours, mais ce n'est pas celui de la Ville. Le Conseil municipal n'a pas la volonté de créer des ersatz des quais d'Evian dans la rade, qui est un site naturel magnifique. Vous êtes nombreux à l'avoir rappelé, Mesdames et Messieurs, et tout le monde s'accorde à le reconnaître! Et tout le monde – sauf M. Bonny, mais il a le droit d'avoir son propre goût – s'accorde également à reconnaître que les «verrues» actuelles l'enlaidissent. Pour un esprit rationnel, la conclusion à tirer de ce constat est assez logique: essayons de modifier l'aménagement de la rade et de supprimer ces verrues qui l'enlaidissent!

Le Conseil administratif a travaillé dans cet esprit de logique, non pas en demandant à M. Bonny ou à M^{me} Fontanet de dessiner les chalets qu'ils souhaiteraient voir pousser autour de la rade, mais en organisant un concours d'architect-

ture adressé aux professionnels de la branche, avec un jury constitué de personnes actives au-delà de nos frontières. Je suis d'ailleurs très heureux que le bureau d'architectes désigné comme lauréat ne soit pas genevois. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, puisque vous étudiez ce dossier depuis deux ans! Voilà donc un jeune bureau lausannois qui nous présente ce projet pour notre ville de Genève.

Et il aura fallu attendre la fin du débat – la trente-quatrième intervention – pour que se manifeste, par la bouche de M. Lathion, un certain esprit d'ouverture, qui consiste à demander si le projet issu du concours peut être évolutif. La réponse est bien entendu positive, Monsieur Lathion! Vous le savez, mais je le répète, puisque vous m'en donnez l'occasion. Ce projet est tellement évolutif que tout le monde s'est mis, depuis quelque temps, à faire des propositions, comme par exemple le remplacement du bronze par un autre matériau, afin de tenir compte d'un certain nombre de reproches formulés à cet égard.

A la place de la couleur beige, considérée par certains – dont M. Dupraz – comme trop triste et pas assez gaie et tonique pour ce site, nous avons fait des propositions de couleurs actuellement à l'étude. Bien évidemment, nous envisageons encore ce genre de modifications! C'est dire combien nous œuvrons dans un esprit d'ouverture – et nous ne sommes apparemment pas les seuls, j'en remercie M. Lathion – en vue de matérialiser un projet, alors que l'on parle de la rade depuis des décennies, comme certains l'ont rappelé.

Ce soir, deux camps s'affrontent donc autour de la proposition PR-364: ceux qui souhaitent continuer à parler de la rade pendant longtemps encore – je leur souhaite longue vie! – et ceux qui veulent relever leurs manches pour concrétiser ces bonnes intentions.

Avant de conclure, Monsieur le président, vous me permettrez de répondre à d'autres questions ou reproches qui m'ont été adressés. M. Herminjard a prétendu que tout cela coûterait très cher à la Ville et que je m'étais trompé dans mes chiffres. Monsieur le conseiller municipal, j'attribue à votre jeune expérience de ce Conseil votre méconnaissance du budget de la Ville, et je n'aurai donc pas de propos désobligeants à votre égard, bien que vous ayez fait le contraire avec moi. Mais la politesse ne consiste pas toujours à adopter les manières des autres...

En l'occurrence, vous devriez savoir que la Ville a une capacité d'autofinancement d'environ 50%. Si l'on retient un amortissement de 3% non pas sur 4 millions de francs, mais sur la moitié, qu'il faudra emprunter – c'est-à-dire 2 millions de francs – les intérêts ne se montent pas à 120 000 francs, mais à 60 000. Vous devriez savoir aussi que l'amortissement de l'emprunt se fait annuellement, que le montant de 60 000 francs concerne la première année et qu'il sera dégressif au fil des ans.

Je réaffirme donc ici – je vous remercie de m’en donner l’occasion, Monsieur Herminjard – que ce projet ne coûtera pas un sou aux contribuables, amortissement compris. En effet, nous louerons ces pavillons à leurs exploitants, et le loyer qu’ils verseront à la Ville de Genève...

M. René Winet (R). Ce n’est pas sûr!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ce n’est pas sûr? Monsieur Winet, je connais mieux les commerçants que vous, car ils s’adressent à moi! Je ne qualifierai pas leur attitude de harcèlement, le terme serait un peu trop fort, mais je peux vous dire qu’ils me demandent de manière très insistante d’être les futurs exploitants de ces pavillons. Je ne sais pas avec qui vous parlez vous-même mais, en tout cas, nous recevons vraiment un nombre énorme de demandes. Mon collègue Hediger, chargé du domaine public, confirmerait mes propos, s’il était présent ce soir. Monsieur Winet, nul besoin d’être très fort en calcul ou d’avoir le sens du commerce très développé pour comprendre la volonté de ces commerçants... Allez vous promener sur les quais!

J’en viens à l’exploitant que nous avons trouvé pour tester le prototype de pavillon. En entendant M. Winet, un argument nouveau m’est venu à l’esprit; nous pourrions peut-être le développer ultérieurement, si certains nous en donnent l’occasion... Ce commerçant, lui, pratique des prix conformes aux attentes des usagers. Allez boire un verre dans ces «verrues» – comme vous les appelez – ces cabanons hétéroclites aujourd’hui sur les quais: vous comprendrez ce que je veux dire en recevant la facture! Certains des exploitants actuels disent qu’ils vivent d’une rente de situation; en effet, la taxe que leur prélève la Ville est misérable. M^{me} Cahannes le rappelait à juste titre hier soir, au cours d’une intervention loin d’être méprisante et arrogante, comme vous avez cru devoir le dire tout à l’heure, Madame Fontanet, mais au contraire pleine d’humour et tout à fait pertinente. D’ailleurs, tout le monde a apprécié ses propos qui venaient bien à point.

Finalement, l’enjeu du débat se résume à cela: contre notre projet, il y a ceux – assez nombreux du côté de la droite – qui sont obsédés par la défense des intérêts individuels de quelques exploitants. Ils en viennent à ne plus tenir compte que de leur point de vue – libre à eux, mais je rappelle que l’Association genevoise des exploitants de stands du lac (AGESL) s’est constituée en 2004, après le dépôt de la proposition PR-364! La volonté de la droite consiste précisément à défendre les intérêts privés de ces exploitants, afin de leur permettre de continuer à pratiquer des prix prohibitifs absolument scandaleux non seulement pour les touristes, mais également pour nous, les Genevois qui fréquentons les quais. C’est là l’unique raison de la constitution de l’AGESL. Libre à vous de défendre ces intérêts-là, Madame Fontanet! Chacun choisit sa chapelle!

Quant aux hôteliers, si je ne me suis pas adressé à eux, ils sont venus vers moi. Je parle évidemment des directeurs d'hôtels situés sur la rive droite, car je me demande où vous voyez des hôtels sur la rive gauche! Habitant les Eaux-Vives, je peux vous dire qu'ils ne sont pas très nombreux, et même qu'il n'y en a pas du tout!

M. Eric Fourcade (HP). Et le Métropole?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je parle du quai Gustave-Ador, pas de toute la rive gauche! Bref, certains directeurs d'hôtel sont intervenus auprès de celui qui vous parle, eux aussi de manière très insistante, pour essayer de voir comment ils pourraient profiter de ces édicules devant leurs établissements respectifs. C'est le monde à l'envers, aujourd'hui: en effet, nous avons un peu l'impression que la gauche défend les commerçants genevois et que la droite fait tout pour «couler» – vous avez raison, Monsieur Herminjard, votre expression était parfaitement appropriée! – les gens qu'elle est censée défendre! A chacun de gérer ses contradictions... Ce n'est pas à nous de trancher sur ce plan.

J'ai encore une réponse pour M. Pattaroni, toujours à propos de sa comparaison entre Genève, Evian, Montreux... M. Lathion nous dit se rendre souvent sur la rade et il sait tout aussi bien que moi et que les personnes qui la fréquentent régulièrement – heureusement, ce ne sont pas tous des habitants des Eaux-Vives ou des Pâquis, mais aussi des gens venus de l'ensemble du canton – que ces quais ont une valeur d'usage. M. le conseiller libéral Barbey a bien dû le reconnaître malgré lui: la valeur d'usage du projet qui vous est soumis ce soir est manifestement accrue par rapport à la situation actuelle.

En effet, les terrasses se développent en totale contradiction avec le règlement municipal y afférent, avec leurs chaises en plastique et leurs parasols publicitaires Sinalco... Mais cela n'a pas l'air de vous heurter, Mesdames et Messieurs de la droite! Pas le moins du monde! Les verrues actuelles vous agréent, nous l'avons bien compris! Mais, au moins, l'un de vos représentants a eu le mérite d'avouer votre fixation, à la trente-troisième intervention de ce débat, quand M. Dossan, dans un aveu de candeur, a «craqué»... (*Rires.*) Il nous a dit, je cite: «Le pouvoir politique n'est pas de notre côté, donc nous voterons contre.» Je vous remercie de ce raisonnement subtil, Monsieur Dossan. Il nous permet de saisir assez rapidement votre démarche... Mais nous la connaissions dès la première intervention, et je vous assure qu'il n'en fallait pas trente-cinq pour nous en convaincre! Nous avons compris!

Par conséquent, puisque vous voterez de toute façon contre ce projet, à quoi bon prolonger le débat? Comme je l'ai déjà dit, aujourd'hui, il y a ceux qui veu-

lent aller de l'avant dans l'aménagement et l'embellissement de la rade en respectant les professionnels de l'architecture et du design, et ceux qui se contentent de paroles car, manifestement, ils n'ont pas réellement la volonté d'agir pour améliorer la situation. Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le plus simple, c'est de vous donner la possibilité de montrer dans quel camp vous vous situez. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif, vous avez réussi à relancer le débat... (*Rires.*)

M. Blaise Hatt-Arnold, rapporteur de minorité (L). Vous savez, Monsieur Ferrazino, il y a une chose que je ne regretterai pas, quand vous quitterez vos fonctions: c'est votre ton méprisant à l'égard du Conseil municipal. (*Brouhaha.*) C'est une caractéristique de votre personne que j'ai pu éprouver ici depuis trois ans et demi, et qui, malgré l'intelligence dont vous faites preuve, me laissera un goût très amer des quatre ans durant lesquels j'aurai siégé dans cette enceinte en votre compagnie. En tout cas, je ne regretterai pas votre départ!

Le président. Je vous en prie, vous restez dans le sujet du débat...

M. Blaise Hatt-Arnold. Vous avez dit tout à l'heure que vous répondriez à certaines questions, mais plusieurs sont restées sans réponse de votre part. Comme cela ne m'a pas échappé, je vais vous les poser. La première concerne le cahier des charges des futurs exploitants des pavillons. En 2004, vous nous avez dit que le magistrat Hediger était en train de l'élaborer, et qu'il était à la disposition de la commission pour répondre à nos questions à ce sujet. D'ailleurs, à l'époque, nous avons eu l'occasion de procéder à l'audition de M. Hediger et de ses services. Ils nous ont dit que la procédure d'élaboration de ce cahier des charges était à bout touchant. Nous sommes aujourd'hui bientôt en 2007 et personne d'entre nous n'a encore vu ces documents. J'attends vos explications à ce sujet.

J'en viens maintenant à la pétition P-150. Hier, M. Deshusses, dans une question orale, a signalé que ses auteurs se demandaient ce qu'il était advenu de cette pétition. Le bureau du Conseil municipal a répondu tout à l'heure que son classement avait été accepté par 33 voix contre 28, et puis voilà... Mais la question ne portait pas là-dessus! Il s'agissait de savoir si l'on avait répondu aux pétitionnaires.

Le président. J'en ai parlé tout à l'heure, Monsieur Hatt-Arnold. Réponse a été donnée: c'est à la suite d'un léger dysfonctionnement du secrétariat, et nous nous en excusons. Je vous prie de continuer votre intervention sans sortir du sujet.

M. Blaise Hatt-Arnold. Monsieur le président, je vous signale que cette pétition devait être liée à la proposition PR-364 et au débat de ce soir. Comme je l'ai dit hier, le bureau du Conseil municipal l'a honteusement classée et séparée de ce projet. C'était très maladroite de sa part! J'ai donc le droit de m'exprimer également sur la pétition P-150, notamment parce que je suis le rapporteur de minorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Le président. Monsieur Hatt-Arnold, c'est le Conseil municipal qui a entériné la décision de classer cette pétition, ne revenez pas là-dessus maintenant!

M. Blaise Hatt-Arnold. Je continue, Monsieur le président. Ensuite, M. Ferrazino a dit que la droite...

Le président. Monsieur Hatt-Arnold, adressez-vous au président, et non à M. le magistrat, à l'égard duquel vous avez eu des mots qui ont, je pense, dépassé votre pensée!

M. Blaise Hatt-Arnold. ... que la droite, depuis deux ans, ne faisait que défendre les intérêts des exploitants des stands actuels de la rade. Je signale que nous nous sommes opposés au projet des nouveaux pavillons au moment où il a été déposé, en 2004, soit bien avant que quelques associations d'exploitants ne viennent s'en plaindre en commission! Voilà une autre erreur dans les propos de M. Ferrazino.

Quant aux hôteliers, qui l'ont contacté... Eh bien, c'est normal de leur part! Cela aussi, je l'ai dit hier: ils n'ont pas été invités à la table du concours. M. Ferrazino aura beau nous dire qu'ils font partie de l'Office du tourisme et que cela leur assure une présence! Ce traitement est injuste! Il aurait fallu demander aux hôteliers de venir à la table du concours, car je pense qu'ils avaient aussi le droit à la parole, surtout que nous savons qu'ils étaient prêts à financer une partie du projet! Quand on gère une municipalité déficitaire comme l'est aujourd'hui la Ville de Genève, on se doit d'étudier les différents modes de partenariat. Je suis naturellement obligé de déplorer le fait que tel n'ait pas été le cas. (*Applaudissements.*)

Le président. Trois orateurs sont encore inscrits et, je le rappelle, un troisième débat sera certainement demandé. Nous ne parviendrons sans doute pas à clore cette discussion sans y consacrer trois séances... Quel exploit extraordinaire!

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'avais pas l'intention de prendre la parole ce soir, mais, après tout ce que j'ai entendu, je souhaite évoquer encore deux ou trois points importants à mes yeux. (*M. Ferrazino bavarde.*) J'aimerais bien que M. Ferrazino m'écoute... Nous avons le temps...

Le président. Monsieur le conseiller administratif, je vous prie d'être attentif! Poursuivez, Monsieur Winet!

M. René Winet. Merci, Monsieur le président. Monsieur le conseiller administratif, soyez assuré que notre groupe ne veut pas couler les commerçants ou les restaurateurs qui exploitent les stands de la rade – nous voulons plutôt les protéger! En effet, vous savez comme nous – Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Ferrazino – que la situation est très difficile dans la branche de la restauration, car il y a beaucoup trop de restaurants à Genève!

Il me paraît très important de relever un autre aspect, c'est le cahier des charges. Un commerçant qui recevra un fermage sur les quais aura-t-il encore le droit d'exploiter d'autres établissements? Il s'agit tout de même de fermages... (*Dénégation.*) Ecoutez, ce sont des gérants qui paieront un loyer! Etes-vous bien persuadé, Monsieur Ferrazino, qu'ils n'auront aucun problème pour payer les 7% – ou une autre proportion, je n'ai pas vu leur cahier des charges – que vous leur demanderez? Il me paraît capital de savoir comment seront gérés les futurs pavillons de la rade, car le taux de faillites à Genève, dans le domaine de la restauration, est actuellement vraiment très inquiétant.

Et vous, Monsieur le magistrat, vous nous faites de grands discours pour nous dire que ces exploitants verseront à la Ville des sommes énormes... Mais le programme de vente d'un restaurant, c'est la base de sa réussite! Si vous interdisez à son exploitant de faire des plats du jour et des grillades, il commencera forcément à «bricoler» pour se débrouiller autrement, car il ne peut pas vivre avec la seule vente de la limonade et des glaces. Vous le savez très bien! Même les glaciers actuels ont des fours à micro-ondes et d'autres installations pour faire de la véritable restauration, ce qui est d'ailleurs conforme à la demande des clients. En effet, exploitants et fermiers s'adaptent toujours à la demande de la clientèle!

Or je crois, pour ma part, que l'architecte qui a prévu les futurs pavillons n'a pas tenu compte de cette demande puisque, comme l'a signalé M^{me} Fontanet, on voit en permanence des conteneurs et des camions frigorifiques à côté du prototype.

Je le répète encore une fois pour conclure: il est très important que nous connaissions le cahier des charges des futurs exploitants et qu'il soit tenu compte des attentes des fermiers, de leur programme de vente, de ce qu'ils doivent produire pour pouvoir vivre et faire vivre leur famille.

M. Georges Queloz, rapporteur de minorité (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. Ferrazino a reproché tout à l'heure à M. Herminjard de ne pas avoir une longue expérience du Conseil municipal. Eh bien, moi, j'ai cet avantage – et j'ai aussi passablement de mémoire! Je me souviens des calculs savants selon lesquels la distribution de quelque 70 000 poubelles vertes ne coûterait pas grand-chose et durerait six mois. Cela fait six ans aujourd'hui, et il en reste encore en stock, faute de moyens, d'ailleurs... Voilà la justesse des estimations du Conseil administratif!

Et voilà que M. Ferrazino accuse la droite d'être contre les commerçants! C'est le comble! Il ne s'agit pas de savoir si les commerçants sont défendus sur nos bancs ou sur ceux d'en face, mais d'assurer une égalité de traitement entre les exploitants. Qui peut me dire aujourd'hui – aucune réponse ne leur a été donnée à ce sujet – quelles seront les conditions d'exploitation des futurs pavillons de la rade? Je crois savoir que la durée de leur contrat est à peu près la seule donnée qu'ils connaissent. Mais paieront-ils la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au même titre que les autres restaurateurs? Normalement, sur les quais, ils ne sont pas soumis aux mêmes conditions à cet égard, mais, comme il leur sera demandé de faire de la vraie restauration – et non plus de la petite cuisine – j'ose espérer que le même taux de TVA sera appliqué dans leur cas. Nous ne savons pas non plus s'ils seront soumis à la taxe professionnelle et à la taxe touristique.

Nous sommes particulièrement préoccupés par l'existence d'une inégalité de traitement, avec une catégorie de commerçants qui appliqueraient des prix bien inférieurs aux autres, grâce aux avantages octroyés par la collectivité. Voilà pourquoi nous ne pourrions pas voter la proposition PR-364 ce soir – inutile de le répéter, tout le monde l'a compris.

Mais il est étonnant de constater – et la population trouvera cela pour le moins bizarre – que, comme par hasard, les goûts s'exprimeront de manière unanime lors du vote de ce soir: tous seront pour la même couleur du côté de l'Alternative et tous seront pour la même couleur du côté de l'Entente... Nous pourrions le

comprendre si le vote était serré. Mais puisque nous allons passer au vote, Monsieur le président, je demande l'appel nominal. Le troisième débat, c'est pour tout à l'heure...

Le président. Votre demande d'appel nominal est-elle soutenue par quatre conseillers municipaux au moins, Monsieur Queloz? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas. Le vote du projet d'arrêté aura donc lieu à l'appel nominal.

Deuxième débat

Mise aux voix, la première recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée sans opposition (abstention des libéraux et une abstention de l'Alliance de gauche/Solidarités et Indépendants).

Mise aux voix, la deuxième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée par 66 oui contre 1 non (4 abstentions).

Mise aux voix, la troisième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée sans opposition (12 abstentions).

Mise aux voix, la quatrième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

1. Le Conseil municipal recommande que la Ville encourage vivement les exploitants à prendre des initiatives visant à personnaliser leur pavillon (œuvres, décorations, plantes, etc.) afin de le rendre plus original, sur la base des directives émises dans le cahier des charges, notamment interdire de couvrir son pavillon d'enseignes publicitaires.
2. Le Conseil municipal recommande que la terrasse soit mise en aval et le pavillon en amont, de sorte que les passants arrivant du centre voient en premier la terrasse ouverte, puis, derrière elle, son pavillon.
3. Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'une installation annuelle des pavillons soit possible à terme.

4. Le Conseil municipal recommande de permettre un élargissement de certains pavillons dans le sens voulu par les discussions avec la Fédération des artisans et commerçants et l'Association genevoise des exploitants de stands du lac.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté amendé par la majorité de la commission des travaux est accepté par 39 oui contre 32 non (1 abstention).

Ont voté oui (39):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M. Alain Comte (T), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. Guy Jousson (T), M. Roman Juon (S), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Ont voté non (32):

M^{me} Laurence Andersen (HP), M. Alexis Barbey (L), M. Simon Brandt (R), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Jacques Finet (DC), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M^{me} Nelly Hartlieb (HP), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. André Kaplun (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Richard North (UDC), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M. René Winet (R).

S'est abstenue (1):

M^{me} Sarah Klopmann (Ve).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M. Didier Bonny (DC), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. Eric Ischi (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Thierry Piguet (S), M. Frédy Savioz (UDC).

Présidence:

M. Roberto Broggin (Ve), président, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'extrait de la séance du Conseil administratif du 23 juin 2004, qui décide de prélever la somme de 192 913,89 francs TTC sur la PR-174 «Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 444 400 francs destiné à l'étude des quais marchands de la rade», afin de réaliser un prototype;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 052 400 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 052 400 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter les montants de 173 300 francs pour les édicules et de 192 913,89 francs pour le prototype, soit au total 366 213,89 francs, partie du crédit d'étude PR-174 de 1 444 400 francs voté le 19 novembre 2002, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2015.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

M. Alexis Barbey (L). Au nom du groupe libéral, je demande le troisième débat sur cet objet.

Le président. Etes-vous suivi par le tiers de l'assemblée au moins, Monsieur Barbey? (*Plus du tiers des conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas, nous aurons donc un troisième débat sur cet objet. Le bureau décidera s'il aura lieu ce soir ou lors de notre séance de lundi prochain.

Mesdames et Messieurs, il y a un point supplémentaire à notre ordre du jour. Le bureau du Conseil municipal pensait l'ajouter avant de traiter les rapports PR-364 A/B/C/D... Mais même si leur traitement a pris beaucoup de temps, il s'agit maintenant d'un point important et je vous demande de rester à vos places.

Je tiens à dire quelques mots en hommage à notre huissier, Daniel Murzynowski, car c'est le dernier soir où il est parmi nous dans cette enceinte. En effet, il quittera prochainement ses fonctions. (*Applaudissements nourris.*)

Monsieur Murzynowski, vous prenez votre retraite... Et moi qui pensais que vous alliez rester encore quelque temps avec nous! Mais vous avez décidé de faire valoir vos droits à la retraite, et je pense que vous avez bien raison. Evidemment, cela m'embête un peu – ce n'est pas que le Conseil municipal veuille vous garder, mais nous nous étions habitués à vous... Nous avons fini par apprendre à vous connaître, vous qui êtes d'humeur toujours égale... (*Rires.*)

Bref, vous demeurez un mystère pour nous... et il faut que ça tombe sur moi, d'être chargé de vous remercier au nom de ce Conseil que vous aimez tant! Alors, que dire? Nous ne savons pas grand-chose sur vous. Je sais seulement que vous rejoindrez votre petite maison dans le sud de la France, près de Sète, où vous taquinerez la daurade dans l'étang voisin. Je sais aussi que vous avez un vélo, car j'ai dû de temps à autre vous donner un conseil mécanique. Je sais encore que vous aimez bien vous installer sur une terrasse des Pâquis pour boire une bonne bière fraîche, une fois sorti de votre bureau, cette véritable grotte municipale dans les sous-sols du Palais Eynard. Ce bureau, c'est la mémoire du Conseil municipal! Tous les documents y transitent, et vous tenez le grand livre où sont inscrits, depuis 1842, tous les conseillers municipaux, avec leur date d'entrée en fonction et celle de la fin de leur mandat.

Je suis finalement assez fier de pouvoir vous adresser cet éloge, car je me souviens du jour d'octobre 1992 où j'ai prêté serment dans cette salle à vos côtés. Je

ne peux que vous en remercier. Depuis 1979, vous travaillez pour l'administration municipale, et vous êtes l'un des plus anciens huissiers de la République.

Voilà, Monsieur Murzynowski – un nom presque impossible à prononcer, c'est pourquoi tout le monde vous appelle familièrement Murzy. Au nom du Conseil municipal de la Ville de Genève, dont vous avez été le fidèle huissier, merci et bonne retraite! Vous l'avez bien méritée! Revenez nous voir quand vous passerez par Genève... Mais je ne vous laisserai pas partir sans vous inviter à une verrée, à laquelle sont bien sûr également conviés vos collègues du Secrétariat du Conseil municipal présents ici ce soir. Ce sont des gens redoutablement patients, pour vous avoir supporté tous les jours depuis tant d'années... C'est presque un exploit! Bon vent, Monsieur Murzy! (*Applaudissements prolongés.*)

(Le président remet un présent au nom du Conseil municipal à M. Murzynowski.)

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2010
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2010
3. Questions orales	2011
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et rapports de majorité et de minorité de la commission de l'aménage- ment et de l'environnement chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs, porté à 4 052 400 francs, destiné à la pre- mière étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetter- ies et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-364 A/B/C/D). Suite du premier débat	2016
5. Propositions des conseillers municipaux	2050
6. Interpellations	2050
7. Questions écrites	2050

La mémorialiste:
Marguerite Conus